



Mon patron me doit t'il des heures

Par **exotic74**, le **05/06/2013** à **19:29**

Bonjour, mon patron à décidé de ce séparé de moi, il ma proposé une rupture conventionnelle simple, j'ai refusé, alors il compte me licencié pour faute grave, la raison (problème orthographe et repère de faute d'orthographe), je travail depuis 4,5 ans dans l'entreprise... je suis allé voir un syndicat et logiquement il peut pas me licencier pour faute grave... mais voilà dans mon contrat c'est écrit que pour 39 heures je touche 1700 brut et j'ai fait mes 39 heures.. mais depuis le début ma fiche de salaire indique que je travail 35 heure pour 1700 brut... alors me doit t'il des heures?

car c'est pour présenter au prud'homme lors de ma contestation de licenciement

merci

Par **Lag0**, le **06/06/2013** à **08:07**

Bonjour,
Vous avez déjà une autre discussion à ce sujet...

Par **exotic74**, le **06/06/2013** à **15:23**

ok, pourriez vous supprimer ce topic
merci